



L'examen externe par les pairs supporte les résultats du 26^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada

OTTAWA – Le 1^{er} mai 2014 – Le *Bureau de l'actuaire en chef du Canada* (BAC) a publié les conclusions d'un comité externe de pairs chargé d'examiner le 26^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Les résultats de l'examen du comité externe confirment que le rapport préparé par le BAC répond à toutes les normes de pratique professionnelle et aux exigences réglementaires. Le comité a jugé que les méthodologies étaient raisonnables et que les hypothèses retenues, considérées individuellement et collectivement, étaient également raisonnables. Mis en place en 1999 par le BAC, le processus d'examen externe par les pairs se situe dans la lignée des efforts déployés pour l'amélioration continue de l'évaluation actuarielle du RPC. Le rapport du comité d'examen externe comprend huit (8) recommandations portant sur différents aspects du rapport, notamment les données, la méthodologie, les hypothèses, et la communication des résultats.

« Les recommandations formulées par le comité d'examen externe permettront d'améliorer les évaluations futures du RPC, de même que la communication des résultats, ce qui permettra d'augmenter la compréhension et la confiance du public envers le Régime », a déclaré l'actuaire en chef du Canada, M. Jean-Claude Ménard.

Pour accroître la transparence et l'autonomie du processus, l'examen externe s'est déroulé sous la surveillance d'une tierce partie. Le service de l'actuarial du gouvernement du Royaume-Uni, appelé *Government Actuary's Department* (GAD) et réputé pour son savoir-faire en matière de sécurité sociale, a choisi les membres du comité et est d'avis que celui-ci a effectué un travail adéquat et raisonnable. Le comité d'examen externe était composé de MM. Robert L. Brown, FICA, Mark W. Campbell, FICA, et Thomas D. Levy, FICA.

Les ministres des finances de l'administration fédérale et des gouvernements provinciaux se reportent au rapport actuariel triennal sur le RPC lorsqu'ils examinent le régime et formulent des recommandations à son sujet.

Les rapports actuariels sur le RPC peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx> et les examens indépendants peuvent être consultés à l'adresse : <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/ipr-rip/Pages/default.aspx>.

Le *Bureau de l'actuaire en chef* exerce ses activités à titre autonome au sein du *Bureau du surintendant des institutions financières Canada* (BSIF). Il fournit des services actuariels à l'égard de certains des principaux régimes et programmes gouvernementaux, notamment le *Régime de pensions du Canada*, la *Sécurité de la vieillesse*, ainsi que les régimes de retraite et d'avantages sociaux de divers groupes, dont les fonctionnaires fédéraux, les députés et le personnel de la GRC.

- 30 -

Personne-ressource

Annik Faucher
Affaires publiques
annik.faucher@osfi-bsif.gc.ca
613-949-8401